

# 



## D'INFORMATIONS AUX FAMILLES SUR LES TEMPS PERISCOLAIRES.

Accueil de loisirs mercredi et vacances

Le dossier d'inscription et les réservations sont à effectuer à:



Mme Gomes Véronique ALSH Bassillac alsh.bassillac@grandperigueux.fr

M.Ojezyk Fabien ALSH Milhac alsh.milhac@grandperigueux.fr







Pour tout contact:
Mairie de BASSILLAC ET AUBEROCHE
TEL: 05.53.54.42.01
r.bilan@bassillac-et-auberoche



#### ACCUEIL DU MATIN

7h15 - 9h00 en fonction des horaires de classe.





Départ : Blis et Born : 8h00 / Le Change : 8h15 / Cubjac : 8h30 Retour: Cubjac : 8h30 / Le Change : 8h45 / Blis et Born : 9h00

Soir:

Départ Cubjac: 15h30 / Le Change: 15h45 / Blis et Born: 16h00 Retour: Blis et Born: 16h00 / Le Change: 16h15 / Cubjac: 16h30

Mercredi Midi:

Départ Cubjac: 11h30 / Le Change : 11h45 / Blis et Born : 12h00 Retour: Blis et Born : 12h00 / Le Change : 12h15 / Cubjac : 12h30

Navette ASLH:

ALSH de Bassillac = 12h15 Le Change ALSH de Milhac = 12h00 Blis et Born

#### PAUSE MERIDIENNE

Repas élaboré sur place par les cuisiniers, produits locaux et bio, fournisseurs et producteurs de la commune: Volailles Ets Maurance et Pradelou à Bassillac, Viandes Ets Lassagne à Boulazac et Mme Daniel à Eyliac, Boucherie Chemin à St Pierre de Chignac, ainsi que nos boulangers locaux. Boucherie du Rond-point à Boulazac, Manger bio Périgord à Notre-Dame-de-Sanilhac, Maraicher la Salembraise à Boulazac, Epicerie Promocash Boulazac.

Signaler au moment de l'inscription, ou par la suite à la mairie, si votre enfant a des allergies ou des intolérances à certains aliments. Dans ce cas il vous sera demandé un certificat médical. il sera également nécessaire de fournir une serviette de table à votre enfant.

#### GARDERIE

### ACCUEIL DU SOIR

#### contacts:

Le Change: 05.53.35.22.62 Cubjac: 05.53.05.32.07 Blis et Born: 05.53.35.14.56 De 15h30 à 19h00 (en fonction des horaires de classe)

Contact: sivos-de-lauvezere@outlook.fr
tel: 05.53.05.33.62 du mardi au samedi de

8h30 à 12h00.

#### TARIFICATION SOCIALE

Pour y accéder, il est néanmoins IMPERATIF que chaque famille nous fournisse leur quotient familial de septembre, transmis par la CAF, ou pour les non-allocataires, leur revenu fiscal de référence figurant sur leur avis d'imposition. En l'absence de ce justificatif, le tarif maximal sera appliqué. Une adresse mail est également nécessaire pour l'envoi des factures, menus et autres courriers.

Quotient familial	tarif repas enfant
de 0 à 1500	1 €
de 1501 à 1600	2 €
de 1601 et plus	2,80 €